



Parc naturel régional
Gruyère Pays-d'Enhaut
PROJET



COMPLÉMENTS

AU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA CRÉATION
D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL



Parc naturel régional
Gruyère Pays-d'Enhaut
PROJET

Compléments au dossier de candidature pour la création du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Demandés par l'Office fédéral de l'environnement le 9 février 2009

Déposés le 05 mars 2009

Ce dossier complémentaire suit les demandes de compléments adressées le 9 février par l'OFEV et en reprend la numérotation.



SOMMAIRE

1.4 Situation socio-économique - compléments.....	4
1.6 Organisation du territoire - compléments.....	6
1.7 Situation du marché - compléments.....	8
1.8 Groupes cible - compléments.....	10
1.9 Forces et faiblesses - compléments.....	11
1.10 Potentiels - compléments.....	16
2.1 Organe responsable - compléments.....	18
2.2 Système de gestion - compléments.....	19
2.5 Collaboration en dehors du territoire du Parc - compléments.....	20
3. Calendrier - compléments.....	21
3.6 Analyse de risques - compléments.....	25
4.3 Sources de financement- compléments.....	28
ANNEXE 1 : Calcul des contributions communales.....	29
ANNEXE EXTERNE : Statuts de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, approuvés lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2009	



1.4 Situation socio-économique - compléments

1.4.1 Données quantitatives pour le tourisme

Les totaux 2007 des nuitées par communes, régions et type d'hébergement sont cités en page 67 et 68

a) Tendances et évolutions des séjours touristiques

A l'échelle des régions du Parc des tendances touristiques différenciées se profilent. D'autre part, les modes d'évaluation de la fréquentation touristique et les données à disposition ne permettent pas de comparaison globale mais le dégagement de tendances.

La vallée de la Jogne (plus particulièrement Charmey, son centre touristique) a connu une progression de ses nuitées en hôtellerie et parahôtellerie au cours des cinq dernières années prises en compte. De 2003 à 2007, progression de 7,5% des nuitées pour atteindre en 2007 un total de 135'567 unités. Les mesures de diversification touristique mises en place durant cette période, plus particulièrement l'inauguration des Bains de la Gruyère, sont à considérer dans cette évolution.

L'Intyamont connaît une stabilité de ses nuitées touristiques (constituée à près de 95% de parahôtellerie) qui avoisine annuellement les 80'000 nuitées, une très légère progression de 1% pouvant être constatée entre 2003 et 2007 (de 80'095 à 80'762)

Pour le Pays-d'Enhaut, une tendance régionale ne peut s'établir aussi nettement. Les données de la comparaison concernent uniquement les communes de Château-d'Oex et d'Ormont-Dessous dans le secteur hôtelier strict (source OFS, données fournies uniquement pour les communes possédant plus de trois hôtels). Pour la première une forte baisse a été constatée de 2005 à 2008 avec une diminution de 35% des nuitées hôtelières à 21'124 unités ; cette chute est imputable à la fermeture d'établissements hôteliers de petite et moyenne dimension, qui caractérise l'évolution récente inquiétante du secteur au Pays-d'Enhaut (également à Rougemont). Une reprise s'est amorcée entre 2007 et 2008 avec une progression de 15%. Pour Ormont-Dessous (prise ici dans son entier), le secteur hôtelier a connu une progression de 35 % entre 2005 et 2008, de 5'300 à 8'230 nuitées.

Globalement, le secteur hôtelier s'est trouvé en mutation au cours de la dernière décennie (concentration, fermeture, surendettement, accroissement de la parahôtellerie) et a connu une stagnation ou une baisse des séjours. Toutefois une restructuration du secteur et les efforts de promotion ou de diversification ont permis d'enregistrer une reprise durant ces dernières années. Par ailleurs la location d'appartements de vacances (forme la plus intéressante de la parahôtellerie) a connu une tendance très favorable au cours des 10 dernières années, permettant une plus grande valorisation du parc immobilier en faveur de l'économie touristique. Différents éléments mis en place permettent de conforter cette tendance, notamment au Pays-d'Enhaut : centrale de réservation, taxes de séjours incitatives, promotion pour les familles.

b) Tendance et évolution du tourisme d'excursion

Aucune donnée ne permet d'évaluer la fréquentation globale d'excursionniste dans le territoire du Parc. Deux illustrations peuvent cependant être évoquées :

- Les Bains de la Gruyère à Charmey, inaugurés en 2006, connaissent une fréquentation annuelle de près de 100'000 visiteurs avec une tendance à la hausse. Une part prépondérante d'excursionnistes compose ces visiteurs. Le restant se composant de touristes en séjour (cf. augmentation des nuitées à Charmey)
- Les produits touristiques développés par le Parc : LE GRAND TOUR et Les chemins du gruyère qui ont attiré près de 2'000 randonneurs depuis leur lancement. Ils illustrent la tendance à la hausse du "tourisme nature" qui s'avère un secteur prometteur.



1.4.2 Données quantitatives pour l'économie forestière et la filière du bois

a) Economie forestière

Les surfaces forestières 2008 par région et type de propriété sont citées en page 63 et les exploitations forestières annuelles 2005-2007, par région et par assortiment, en page 64.

Tendances d'évolution des coupes :

L'effet perturbateur de Lothar sur les planifications de coupe a été tel qu'il est difficile de comparer l'évolution des exploitations forestières ces dernières années. Il s'avère cependant que l'exploitation après Lothar se situe à un niveau supérieur à la situation antérieure, caractérisé par une sous-exploitation du potentiel forestier. Les tendances prévues confirment un niveau d'exploitation accru lié à l'entretien des forêts de protection et à une meilleure valorisation du potentiel des forêts de production.

Dans les sept communes vaudoises du Parc ces évolutions sont au cœur de la concertation en cours pour l'élaboration du plan directeur forestier de l'Est vaudois.

b) Filière du bois

Une analyse des données du recensement fédéral des entreprises nous a incité à ne pas extrapoler les données relatives à la filière du bois dans les communes concernées car les entreprises concernées ne sont pas catégorisées en tant que telles dans le code NOGA. L'importance de cette filière est avérée (par exemple une trentaine d'entreprises dans les trois communes Pays-d'Enhaut), mais sa structure est encore relativement mal connue.

Dans le cadre de la fiche de projet 3 Forêt et filière du bois le Parc souhaite réaliser en 2009 une analyse quantitative des flux du bois, sur l'ensemble de la filière des communes du Parc, afin de mieux connaître les potentialités et contraintes qui sont à la base d'une valorisation de cette filière. Une coopération avec la section sciences et ingénierie de l'environnement de l'EPFL a été initiée sur ce thème et un « design project » sera réalisé par deux étudiants du cycle master dans le courant du premier semestre.

1.6 Organisation du territoire - compléments

a) Compatibilité du projet avec les planifications fédérales

Niveau national

Outre les inventaires fédéraux, le territoire du Parc est également concerné par différentes conceptions et plans sectoriels de la confédération (art. 13 LAT). Ceux-ci régulent les activités de la confédération ayant des impacts territoriaux et environnementaux importants. Le tableau ci-dessous montre la relation entre ces divers éléments et le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Désignation	Objets concernés au sein du Parc	Compatibilité / Remarques
Paysage		
Plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA)	Eventuellement (selon travaux de mise à jour)	Aucun conflit potentiel, Coordination à intégrer au cas par cas
Conception « Paysage suisse » (CPS), Paysage 2020, Inventaires fédéraux	Divers éléments, notamment par le biais des inventaires fédéraux de protection du paysage, des biotopes, des districts francs, des sites construits et des voies de communication historiques	Coordination intégrée Le Parc, en tant que partenaire, contribue de manière significative à la mise en oeuvre des objectifs et principes définis dans ces documents et inventaires
Planification des transports		
Plan sectoriel des transports, partie Programme, en cours	Gestion globale des objets concernés par la partie route, rail et aviation	Aucun conflit potentiel
Plan sectoriel des transports, partie Route, en cours	Les routes cantonales reliant la Gruyère au Chablais par le col des Mosses, la liaison avec le Saanenland (collecte du trafic régional) ainsi que la route du col du Jaun (liaison des régions de montagnes) font partie du réseau complémentaire ¹	Aucun conflit potentiel
Plan sectoriel des transports, partie Rail, en cours	Lignes du MOB et des TPF	Aucun conflit potentiel, synergies à rechercher dans la valorisation de ces infrastructures de transports publics
Plan sectoriel des transports, partie Aviation (PSIA)	Présence des aéroports d'Epagny et de Saanen (communes voisines du Parc). La pratique des vols libres doit se conformer aux dispositions en matière de protection de la nature et du paysage.	Coordination à intégrer, en relation avec les activités de sport et loisirs.
Planification des infrastructures		
Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE)	Les communes de Bas-Intyamon, Haut-Intyamon, Rossinière, Château-d'Oex, Ormont-Dessous, Villeneuve, Veytaux et	Coordination à intégrer en cas de révision des lignes existantes

¹DETEC, 2006, *Plan sectoriel des transports Partie Programme Rapport explicatif*, consulté le 25.02.2009 sur www.are.admin.ch
Compléments déposés à l'OFEV le 05 mars 2009



	Montreux sont concernées par des infrastructures de transport d'électricité.	
Plan sectoriel des dépôts en couches géologiques profondes	Phase de recherche de sites, aucun n'est prévu dans le périmètre du Parc	Pas concerné
Plan sectoriel militaire (PSM)	<p>Place d'arme du Petit Hongrin pour les troupes mécanisées et l'infanterie (Château-d'Oex, Ormont-Dessous, Villeneuve)</p> <p>Place de tir de Grandvillard pour les troupes de défenses contre l'aviation</p>	<p>Coordination à intégrer</p> <p>Petit Hongrin :</p> <p>Une commission militaire - protection de la nature fonctionne sur cette place depuis sa création; elle identifie les conflits, préavise les projets et émet des propositions en faveur de la biodiversité sur la place.</p> <p>Un dossier "nature – paysage – armée" est en cours d'études.</p> <p>La place d'armes est concernée par l'Ordonnance sur les bas-marais et l'Ordonnance sur les prairies et pâturages secs.</p> <p>Grandvillard :</p> <p>Les secteurs 62 et 64 comprennent une partie de la réserve naturelle du Vanil Noir et du district franc fédéral de Hochmatt-Motelon</p>
Conception des installations sportives d'importance nationales (CISIN)	Aucun	Pas concerné
Plan sectoriel d'approvisionnement en roches dures	<p>Gisements potentiels sur certaines communes fribourgeoises.</p> <p>Vaud : carrières d'Arvel (Villeneuve) exclue du périmètre du Parc</p>	Coordination à intégrer avec le canton de Fribourg

À notre connaissance, aucune planification nationale n'est susceptible d'engendrer ou d'intensifier un conflit d'objectifs avec le projet de Parc naturel régional sur le périmètre concerné.



1.7 Situation du marché - compléments

a) Concurrence potentielle

Les concurrents potentiels se situent principalement sur les marchés touristiques nationaux et internationaux. Pour les autres marchés décrits (fromages, des produits du terroir ou de l'artisanat du bois), il est moins évident d'évoquer une concurrence puisque les débouchés prévus par le Parc sont locaux (renforcement des ventes et filières de proximité).

a.1) Concurrents touristiques

La concurrence touristique potentielle se distingue en terme de destinations et d'offres spécifiques de produits :

Destinations

- Parcs naturels régionaux suisses (à la fois concurrence et complémentarité)
- Parcs naturels régionaux des pays limitrophes (France, Italie, Autriche)
- Stations de montagnes (Alpes) ou de moyenne montagne en Suisse

Produits touristiques

- Offres forfaitaires de randonnées ou de mobilité douce (Suisse Mobile)
- Offres forfaitaires d'itinéraires culturels (Via nationales ou ViaRegio)
- Produits touristiques proposés par les destinations concurrentes dans les domaines de la randonnée ou la découverte patrimoniale.

b) Distributeurs potentiels

b.1) Distributeurs pour les produits touristiques et culturels

Le réseau des offices du tourisme (locaux, régionaux et cantonaux) permet une bonne promotion et distribution des produits touristiques :

- Charmey Tourisme
- Château-d'Oex Tourisme
- Rougemont Tourisme
- Office du Tourisme de Rossinière
- Montreux-Vevey Tourisme
- Office du tourisme Les Mosses – La Lécherette
- Société de développement de l'Intyamon
- La Gruyère Tourisme
- Fribourg Région : Union Fribourgeoise du Tourisme
- Région du Léman : Office du Tourisme du Canton de Vaud

Les prestataires touristiques (hôteliers, restaurateurs) situés sur le territoire (ou dans les villes portes) et participant (pour une partie d'entre eux) aux produits touristiques du Parc.

Les organismes nationaux de promotion touristique peuvent constituer des relais importants pour la distribution (particulièrement international) et surtout la promotion des produits touristiques du Parc. La collaboration avec ViaStoria pour Les chemins du gruyère en est un premier développement.

b.2) Distributeurs pour les produits du terroir

Un réseau de points de vente de produits du terroir a été développé dans le Pays-d'Enhaut, en l'étendant dans la partie fribourgeoise, il s'agit d'associer des commerces locaux afin d'assurer une circulation de ces biens dans le Parc.

c) Segments de visiteurs potentiels du futur parc

Les visiteurs existants et actuels des destinations touristiques du Parc représentent un potentiel majeur. D'autre part il n'est pas prévu de s'orienter vers un tourisme de masse, mais de viser à une optimisation de la qualité, de la durée, de la diversité de l'offre de séjours et d'activités. En fait l'enjeu



est d'amener ces visiteurs de lieux spécifiques connus (Château-d'Oex, Charmey, Rougemont) à visiter d'autres régions du Parc, soit favoriser la circulation interne des visiteurs présents.

c.1) Visiteurs actuels du territoire du Parc

Les *visiteurs de proximité* proviennent des agglomérations voisines, qui représentent une zone de chalandise conséquente pour la Gruyère et le Pays-d'Enhaut (Arc lémanique, Fribourg-Berne et Yverdon-Neuchâtel, soit plus d'un million "d'urbains" se situant à moins de deux heures de transport).

Les *courts séjours et itinérants* viennent pour des séjours de moins d'une semaine (souvent d'une journée) en famille ou groupes d'amis. Ils proviennent d'agglomérations importantes en Suisse ou à l'étranger, notamment dans les marchés habituels des destinations concernées : France, Belgique, Allemagne, Grande Bretagne.

c.2) Visiteurs endogènes

La *population du Parc*, un groupe cible dans cet axe de découvertes, d'échanges entre les régions du territoire ; cette circulation à l'intérieur du Parc est une volonté affichée du futur positionnement.

Les *résidents secondaires du Parc*, un groupe cible à privilégier. En effet, plusieurs communes du Parc connaissent ce phénomène de résidence secondaire, parfois louées en périodes touristiques. D'une part, le Parc avec de nouvelles offres pourrait partiellement solutionner la problématique des lits "tièdes" ou "froids", d'autre part, ces résidents secondaires doivent devenir dans leurs lieux de domicile principal de véritables ambassadeurs.

c.3) Visiteurs spécifiques

Le Parc s'adressera aussi à des groupes cibles plus spécifiques, comme la clientèle française, coutumière du label "parc naturel régional". Le segment de visiteurs potentiels du futur Parc peut se définir selon les traits suivants :

- domicilié dans (ou à proximité immédiate) d'un centre urbain,
- sensible à l'écologie et au développement durable,
- amateur de produits du terroir et/ou biologiques,
- à la recherche de séjours plus proches et plus longs,
- pratique des sports doux (marche, cyclisme),
- ouvert à la culture et à la découverte des patrimoines.

La position géographique du Parc entre ses villes portes de Bulle, Montreux, Gstaad et Gruyères, autorise un positionnement modulé (congrès, thématique, "incentive", séjour scolaire) en collaboration avec les offices du tourisme. Par exemple, l'office du tourisme de Montreux-Vevey s'est déjà approché du Parc dans ce sens pour une mise en synergie et pour une diversification de l'offre proposée aux congressistes.

1.8 Groupes cible - compléments

a) Potentiel de visiteurs

Les données touristiques existantes [voir : 1.4.6 Tourisme] permettent d'évaluer le potentiel des visiteurs dans l'optique d'une hausse. Avec la proximité de grands centres urbains (Genève, Lausanne, Berner-arc lémanique et région Berne-Fribourg) et l'offre d'hébergement et d'infrastructures du Parc, cette tendance est réelle, même s'il est difficile aujourd'hui d'en estimer précisément la portée générale.

a.1) Potentiel direct

Les projets touristiques LE GRAND TOUR, Les chemins du gruyère [voir : 1.4.6 Tourisme] et actions menées par le Parc et ses partenaires constituent un potentiel direct de visiteurs supplémentaires. Les retours d'expérience de la phase de projet 2007 – 2008 permettent d'établir un scénario réaliste dans ce secteur spécifique. La distinction entre excursion (généralement d'une journée) et séjour (générateur de nuitées) est indispensable, la première catégorie correspondant à la fréquentation des manifestations ou d'une partie des circuits de randonnées dont la valeur ajoutée régionale est difficilement chiffrable. La seconde repose sur les réservations hôtelières directement provoquées par des produits touristiques et représente un revenu induit pour les prestataires.

Il convient de rappeler l'échelle de cette évaluation, elle se base sur la poursuite et la mise en œuvre des projets de la phase de création (2009-2011) [voir : dossier candidature III, Fiches de projet, fiche n° 6 ; fiche n° 10 et fiche n° 11]. A moyen terme, soit durant la phase de gestion (après 2011), la promotion touristique et les actions de découverte des patrimoines seront renforcées.

Le scénario minimum repose sur une synthèse annuelle des résultats actuels (2007-2008). Le scénario maximal prend en compte les efforts marketing pour les produits touristiques récemment développés permettant d'établir un facteur de croissance de 2.5 pour les excursions et de 10 pour les séjours. Cette croissance se base sur les expériences des itinéraires culturels en Suisse (auxquels appartiennent Les chemins du gruyère), notamment la progression de la ViaSpluga aux Grisons.

Scénario	Minimum	Maximum
Total excursion	2'500	6'000
Total séjour	50	500

a.2) Potentiel induit

La labellisation et le marketing liés au Parc renforceront à terme le positionnement régional dans le secteur du tourisme nature. Ce potentiel est induit par la renommée du label Parc sur le choix d'une destination touristique par ailleurs déjà reconnue. L'évaluation de la fréquentation globale de visiteurs et de sa progression est difficilement réalisable, les données quant au total de visiteurs (excursions) n'existant pas pour le territoire du Parc. Par contre l'estimation des visiteurs supplémentaires induit par le Parc peut livrer les tendances d'une croissance. Par ailleurs, l'objectif de circulation des visiteurs au sein du territoire (notamment hors des stations connues) peut générer un rééquilibrage des fréquentations et réduire les disparités entre régions du Parc. Ainsi une augmentation de visiteurs de 20'000 à 40'000 unités est à considérer dans ce modèle de répartition des flux. Les potentiels de croissance s'avérant plus significatifs dans les zones les moins touristiques (tel que l'Intyamou).

Les données relatives aux nuitées sont quant à elles connues mais par souci de cohérence et de comparaison, il convient de se baser sur des ratios et non pas sur la valeur absolue. De cette manière, le scénario minimum prévoit une croissance de 5'000 nuitées soit de 1,3% par rapport à la situation de 2007 (395'000). La variante maximale représenterait une augmentation de 3,7%.

Scénario	Minimum	Maximum
Augmentation excursion	20'000	40'000
Augmentation séjour	5'000	15'000

1.9 Forces et faiblesses - compléments

Synthèse de la description du territoire, une évaluation des forces et faiblesses de ce territoire en relation avec la création d'un parc naturel régional permet d'en établir le potentiel. L'analyse du potentiel du territoire découle de la mise en relation et en pondération des chances et des risques relatifs aux caractéristiques territoriales pour la création d'un Parc. Une seconde analyse [voir : dossier candidature II, Plan de gestion] complète cette synthèse par la définition des objectifs spécifiques.

1.9.1 Forces : territoire et Parc

Les points forts sont reliés aux objectifs stratégiques des parcs (énumérés ci-dessous) et à des exemples de projets. [voir : dossier candidature III, Fiches de projet]

1. **Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage**
2. **Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable**
3. **Sensibilisation du public et éducation à l'environnement**
4. **Gestion, communication et garantie territoriale**

Les forces du territoire sont pondérées, selon leur degré d'impact, en relation avec la création d'un Parc:

- F. **Faible impact**
- M. **Moyen impact**
- I. **Important impact**

FORCES	Objectifs				Liens Projets
	1.	2.	3.	4.	
Intercantonalité du territoire et équilibre entre les régions (démographie, communes, patrimoine)				I	13 ; 14
Dynamique d'extension du territoire (communes rejoignant le projet)				M	13 ; 14
Situation géographique privilégiée et accessibilité depuis les zones urbaines du plateau suisse		M			6 ; 8
Qualité et diversité des paysages naturels (géologiques, biologiques) et culturels	I		I		1 ; 3
Lisibilité remarquable des caractéristiques historico-culturelles des paysages	M				1 ; 6
Densité importante de paysages et biotopes d'importance nationale (IFP, site et paysage marécageux d'importance nationale, nombreux hauts et bas-marais, zones alluviales, prairies et pâturages secs, districts francs)	I		I		2
Diversité des habitats naturels sur un territoire restreint	M		M		2
Expériences et initiatives locales dans la mise en place de réseaux écologiques dans l'agriculture	F				2 ; 4
Patrimoine bâti distinctif par sa richesse et sa conservation, reflet de l'histoire socio-économique de ces régions (économie alpestre, tourisme)		I	I		1 ; 6 ; 10
Présence d'un important réseau de voies de communications historiques valorisé par des projets et initiatives locales		M	M		1 ; 6
Attachement de la population et vivacité des patrimoines culturels (matériels et immatériels)			I		8 ; 10 ; 11



Vie culturelle et associative remarquablement riche pour une zone rurale			M		10
FORCES	Objectifs				Liens Projets
	1.	2.	3.	4.	
Villages et localités ayant gardé une identité et une typicité forte (milieu bâti, fêtes et traditions)		M	I		4 ; 7 ; 8
Importante présence de sites construits d'importance nationale (ISOS)	M				1 ; 8
Filière agricole (laitière) intégrée et valorisation des productions fromagères		I			4 ; 5
Relève agricole motivée et bien formée		M			4
Diversification agricole (produits du terroir, agritourisme) en expansion		M			4 ; 5 ; 6
Expérience et compétences régionales dans le domaine des produits du terroir (labels)		I			5
Economie forestière bien organisée		M			
Services de base et publics présents sur tout le territoire dans une logique de coopération et collaboration.		F			9
Offres, infrastructures touristiques existantes dans des pôles reconnus (Charmey, Château-d'Oex, Rougemont)		I			6
Collaborations touristiques intercantionales initiées dans le périmètre du Parc		M		M	6
Renommée touristique importante de la Riviera (Montreux, Rochers-de-Naye) pouvant offrir un accès au Parc		I			6
Produits du "tourisme nature" existants et développés		M			6
Bonne desserte et interconnexions des transports publics sur le territoire		M		F	8
Marchés et filières de proximité existants et en croissance pour les produits du terroir		I			5
Présence importante d'acteurs agissant dans les domaines du Parc			F	M	13
Volonté politique de renforcer les coopérations interrégionales		M		I	13

1.9.2 Faiblesses : territoire et Parc

Les points faibles sont reliés aux objectifs stratégiques des parcs et à des exemples de projets. Ils sont pondérés selon leur degré d'impact.

FAIBLESSES	Objectifs				Liens Projets
	1.	2.	3.	4.	
Echecs des projets antérieurs (Biosphère Pays-d'Enhaut et IFP Vanil Noir)				I	12 ; 13
Adhésions tardives de communes du périmètre d'intention				M	14
Communes intégrées partiellement au périmètre				M	14
Difficulté de maintien et d'entretien du patrimoine architectural alpestre dans certaines zones (modification des caractéristiques telles que les toitures)	M		I		1 ; 10
Phénomène d'exode rural et proportion relativement faible de population ayant suivi une formation tertiaire (faible diversité de l'emploi, "fuite des cerveaux")		M			13
Formation ponctuelle de zones résidentielles (villages dorts) marqués par une pendularité élevée		M			8
Recul des emplois et exploitations agricoles amenant à une modification de la structure sociale des villages		M			4 ; 5
Concentration des services dans les centres, disparition des points de service (commerce, postes) locaux		F			5
Disparité du développement touristique entre les régions du territoire, difficulté à générer une circulation en-dehors des destinations reconnues		I			6
Prépondérance des séjours de courtes durées (une journée) générant moins de retombées économiques.		M			6
Forte concurrence sur les marchés touristiques et le secteur "tourisme nature"		M			6
Forte dépendance des moyens de transports individuels (voiture) pour les déplacements professionnels	F		M		8
Disparité des connaissances et des contacts avec les acteurs importants			M	F	12
Implication limitée de certains acteurs importants			F	M	12 ; 13
Organisations agricoles marquées par les limites cantonales		F			4
Orientation d'une partie de l'agriculture vers la production de lait de consommation (sans valorisation régionale)		M			4
Difficulté d'organisation et d'intégration de la filière bois		M			3

1.9.3 Chances : territoire et Parc

Les chances sont reliées aux objectifs stratégiques des parcs et à des exemples de projets. Elles sont pondérées selon leur degré d'impact

CHANCES	Objectifs				Liens Projets
	1.	2.	3.	4.	
Centralité du territoire et proximité de zones urbaines		I		M	6
Equilibre du territoire (répartition entre communes, régions et cantons)				I	13
Engagement des communes fondatrices et membres				I	13
Sensibilité à la transversalité territoriale (intercantonalité) et thématique (passerelles entre secteurs et projets)				M	14
Initiatives (communales, associatives) en faveur du paysage, de la nature et du patrimoine	M		M		1 ; 10
Sensibilisation croissante à la préservation des valeurs paysagères et patrimoniales	M				10
Tissu culturel et associatif dense, participation de la population			I		11
Renommée, reconnaissance de la région par ses produits emblématiques (Le Gruyère AOC, L'Etivaz AOC)		I			5 ; 6
Demande croissante pour les produits du terroirs et les filières de proximité		I			5
Expériences et compétences dans le domaine du développement régional				M	5
Acteurs professionnels et associatifs organisés				F	13
Plans d'aménagement et de développement régionaux et cantonaux intégrant la durabilité (tourisme, conservation paysages)				M	13 ; 14
Adoption de dispositions légales cantonales (VD et FR) pour le soutien aux parcs				I	13 ; 14

1.9.4 Risques : territoire et Parc

Les risques sont reliés aux objectifs stratégiques des parcs et à des exemples de projets. Ils sont pondérés selon leur degré d'impact.

RISQUES	Objectifs				Liens Projets
	1.	2.	3.	4.	
Différences de cultures politiques entre les régions et cantons				M	13 ; 14
Divergences de perception et de représentation du paysage, du patrimoine et de leur gestion	I		I		1 ; 10
Divergences et parfois conflits autour des usages des ressources paysagères et naturelles	I				1 ; 6 ; 10
Banalisation des patrimoines et cultures populaires par des usages commerciaux	M		M		1 ; 11
Difficulté de maintien et d'entretien des paysages agricoles	I				1 ; 4
Difficulté de création d'emplois hautement qualifiés		M			13
Formation de zones résidentielles et perte des identités villageoises	I				10
Diversité et compétition entre entreprises défavorables à l'émergence de démarches collectives et d'organisation de filières		M			5
Problématique de la mobilité durable professionnelle		F	F		8
Multiplicité des enjeux touristiques par région et destination ; positionnement difficile face aux changements		I			6
Concurrence interne des destinations touristiques		F			6
Perceptions différenciées des enjeux de solidarité, collaboration régionale				M	13 ; 14
Disparités régionales et de représentation des acteurs				M	13 ; 14
Divergences entre les acteurs concernant l'aménagement du territoire				I	13 ; 14

1.10 Potentiels - compléments

a) Potentiel territorial

Les caractéristiques territoriales dans les secteurs d'actions du projet (paysage, nature, patrimoine) sont adaptées à la création d'un Parc, elles ont été établies dans la relation entre points forts et faibles. Cette pondération reflète les atouts territoriaux en terme de situation, de conservation et de qualité de ces patrimoines. En corollaire, des faiblesses inhérentes à cette situation périphérique et marquée par un relatif isolement socio-économique sont identifiables : difficultés démographiques ou faiblesses de certains services.

Le rapport de la population à son territoire et ses caractéristiques révèlent à la fois un attachement commun mais aussi des divergences quant à son évolution et à l'utilisation des ressources paysagères et naturelles. Ces aspects accentuent le potentiel du Parc auprès de sa population en optimisant ces chances par la sensibilisation et la communication autour de cette forte identification. D'autre part, les risques évoqués sont également révélateurs d'une demande face au projet de Parc : la mise en place d'une plateforme de concertation et de discussion interrégionale et intersectorielle quant au développement régional peut aussi démontrer l'utilité concrète d'un Parc.

b) Facteurs externes

Ce potentiel territorial adapté à la création d'un Parc repose sur la synthèse entre les chances et risques propres au territoire et à sa dynamique. Pour l'appréhender dans son contexte, il est opportun de citer et d'évaluer la portée des facteurs externes susceptibles d'influer positivement ou négativement sur le projet de Parc. Il convient toutefois de distinguer les facteurs externes généraux concernant l'évolution de ce territoire (présentés ici), des risques externes se rapportant au développement du projet qui sont évalués dans l'analyse de risques [voir : complément 3.6 Analyse de risques]. Toutefois certains de ces facteurs externes généraux sont à considérer, quant à leur portée, dans le processus des décisions démocratiques concernant la charte.

Chaque facteur est considéré selon la modalité d'influence qu'il représente (chance ou risque), évaluée selon la pondération suivante :

- F. Faible influence**
- M. Moyenne influence**
- I. Importante influence**

FACTEURS EXTERNES	Chance	Risque
Engouement médiatique et populaire quant à la création et la labellisation des parcs d'importance nationale	I	
Evénements ou manifestations marquant une sensibilisation générale au développement durable	M	
Prise de conscience et médiatisation de phénomènes globaux (réchauffement climatique, gestion des ressources naturelles)	F	
Tendance générale de croissance des produits et services de proximité	M	
Demande croissante de contact et d'échange entre le monde urbain et le monde rural	I	
Polémiques ou scandales politiques concernant l'écologie ou la protection de la nature (par exemple forts préjudices locaux dus à la présence du loup)		M



Modifications (renforcement ou réduction) des mesures de protection cantonales et fédérales du patrimoine naturel ou bâti		M
Mutations dans la politique agricole (paiements directs, prestations écologiques, diversification)		I
FACTEURS EXTERNES	Chance	Risque
Pression économique sur les filières non intégrées (lait d'industrie, bois brut)		I
Concentrations suprarégionales de services publics		F
Mutations des modes de consommation touristiques (globalisation, concurrence accrue, marchés de niche)	I	M
Réduction des prestations de service public (transports publics, santé) dans les zones périphériques		M
Changements climatiques affectant le secteur touristique (domaines skiables)	M	M
Diminution des soutiens publics aux infrastructures touristiques		I
Pressions économiques et politiques sur la mobilité individuelle (véhicule privé)	F	F

c) Probabilité de création

En associant le potentiel territorial aux facteurs externes, il en résulte que la probabilité de création du Parc est importante. Tant au niveau des qualités naturelles, paysagères ou patrimoniales qu'à celui des conditions socioéconomiques, les bases et la dynamique pour la réalisation du projet sont réunies.

Les chances et risques externes trouvent leur corolaire dans le territoire. Les motivations, tendances, craintes ou réticences globales se retrouvant dans les préoccupations locales. Il s'agit là de paramètres plus difficilement maîtrisables étant susceptibles de se retrouver mobilisés lors de décisions et validations. Cet aspect et la prise en charge de ce type de risque sont à considérer dans l'analyse de risques [voir : complément 3.6 Analyse de risques].

Cette configuration autorise l'affirmation que la création du Parc est raisonnablement probable dans ce territoire, sans toutefois préjuger l'engagement définitif de toutes les communes ni les décisions positives de la Confédération.



2.1 Organe responsable - compléments

a) Participation des communes à l'organe responsable

La participation des communes membres à l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est garantie par les statuts. [voir : Annexe externe, Statuts de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, approuvés lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2009]

Un représentant de chaque commune membre (désigné par l'exécutif communal) siège au conseil du Parc [voir : Annexe externe, Statuts de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut – Art. 22].

Un représentant de chaque région (désigné par les membres du conseil du Parc qui représentent les communes de cette région) du Parc participe au comité. [voir : Annexe externe, Statuts de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut – Art. 25].

b) Engagement financier des communes

Les 14 communes membres ont d'ores et déjà payé leur contribution pour 2008, ce qui ressort des comptes de l'association. Elles se sont engagées financièrement par l'acceptation, par chacune d'entre elles, de la contribution 2009 lors des décisions budgétaires communales en fin 2008.

Les contributions communales sont prévues à l'art. 37 a) des statuts : « les contributions annuelles des communes membres selon la charte et les conventions avec les cantons et la Confédération ». [voir : Annexe externe, Statuts de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut – Art. 37] En complément durant la phase de création, les montants des contributions communales sont réglés par une clé de répartition acceptée en 2008 par le comité. [voir : Annexe 1, Calcul des contributions 2009].

2.2 Système de gestion - compléments

Le système de gestion est décrit en p. 109, la composition et le fonctionnement de la coordination et les mandats attribués y sont précisés.

Ressources en personnel

COORDINATION 2007 - 2008		
Fonction	Nom	Equivalent plein temps
Coordinateur	François Margot	0,6
Coordinateur	Patrick Rudaz	0,6
Secrétaire	Nicole Schnegg	0,3
Collaborateur	Julien Vuilleumier	0,5
<i>Civiliste*</i>	<i>Selon l'affectation en cours</i>	0,5
<i>Civiliste*</i>	<i>Selon l'affectation en cours</i>	1
Total des ressources en personnel de la coordination		3.5

*L'association est reconnue comme établissement d'affectation prioritaire pour le service civil et peut à ce titre engager des civilistes (au maximum deux simultanément). En 2007 et 2008, sept civilistes ont collaboré au projet. Pour 2009, des civilistes sont d'ores et déjà engagés. L'estimation tient compte d'un équivalent plein temps de 1,5 pour les deux civilistes, ceci pour pondérer l'aspect de formation de l'affectation et les transitions entre les périodes.

MANDATS PROJETS 2007 - 2008		
Fonction	Nom	Equivalent plein temps
Chef de projet	Didier Girard	A la demande
Chef de projet	Jérôme Gremaud	A la demande
Chef de projet	Antoine Burri	A la demande
Chef de projet	Bruno Clément	A la demande
Total des ressources en personnel "mandats projets"		En 2008, estimation à environ 1 plein temps

D'autre part, Prométerre Vaud et l'Institut agricole de Grangeneuve mettent à disposition une certaine d'heures de travail annuel (groupe agricole, réseau écologique).



2.5 Collaboration en dehors du territoire du Parc - compléments

a) Collaboration avec le Parc naturel régional Ganttrisch

Les territoires des deux parcs se touchent en constituant une limite commune entre Charmey, Cerniat, Planfayon, Oberschrot. La zone protégée du Breccaschlund (Charmey) donnant sur le versant singinois se trouve dans cet espace de convergence mais touche pas directement Planfayon car elle débouche sur la partie sud du lac noir (Euschelbach) qui est sur la commune de Jaun. Les secteurs de la Patta et de la Spielmannda (Cerniat) se trouvent eux en frontière de la commune singinoise de Planfayon.

De par ces contacts territoriaux et des ressemblances culturelles (économie alpestre), une collaboration est vivement souhaitée. Le mode de coopération entre les deux parcs, d'entente avec les quatre communes concernées, devra se définir par une concertation et des contacts réguliers.

Il s'agira également de saisir les dynamiques propres à ces zones de convergence au-delà de l'appartenance territoriale et de s'interroger autour de leur gestion.

Des domaines plus particuliers pourraient voir une coordination ou des coopérations par projet:

habitats et espèces cibles, carte de sensibilité de la faune et préservation - promotion d'espèces cibles et de milieux naturels menacés : échanges d'informations et coopérations

forêt et filière du bois : évaluation des potentiels forestier des versants singinois et de leur dynamique d'évacuation

agriculture: intégration des teneurs d'alpages dans le groupement des agriculteurs et coopération dans le domaine de la valorisation des alpages, y compris pour les produits (alimentaires ou touristiques)

tourisme nature: coopération sur les projets proposés de part et d'autre (pistes de réflexion : liaison historique Singine Javro, itinéraire pédestre transversal Villeneuve - lac Noir)

sensibilisation: échanges d'expériences dans le domaine de la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels

communication: circulation d'informations et promotions réciproques, ouverture marketing vers l'arc lémanique pour le Parc Ganttrisch et vers le plateau germanophone pour le Parc.

A terme, il est envisageable de créer une plateforme entre les deux Parcs avec la collaboration du bureau fribourgeois de la nature (canton). Ces divers éléments devront encore être discutés et validés lors de la rédaction de la charte.

3. Calendrier - compléments

Tableau synoptique du calendrier et des échéances importantes en ordre temporel et par thème.

Les étapes cruciales de la phase de création sont évidemment celles qui amènent à l'octroi du label de parc d'importance nationale (tableau synoptique 1), mais le succès de cette étape sera étroitement lié à la vie « courante » du Parc, à sa communication et à la réalisation des projets. Leurs principaux jalons pour la phase sont réunis dans le tableau synoptique 2.

Tableau synoptique du calendrier 1 : charte et gestion

Principales étapes conduisant à l'obtention du label Parc	Label Parc, échéances par ordre chronologique
Adoption des nouveaux statuts de l'association et mise en place d'un nouveau comité	Janvier 2009
Mise en place de la nouvelle organisation (règlement interne) et concertation avec les commissions permanentes de l'association	Juin 2009
Réalisation des forums thématiques et géographiques Consolidation de la limite du périmètre pour les communes partiellement intégrées dans le territoire du Parc Consultation des autorités exécutives des communes et des services cantonaux concernés Consultation des membres de l'association	Septembre 2009
Octroi du statut de candidat	Septembre 2009
Convention programme 2009 - 2011	Octobre 2009
Avant-projet de charte Remise de la partie contractuelle de la charte (« Parkvertrag ») aux communes par le comité	Octobre 2009
Décisions des législatifs communaux	Novembre – décembre 2009
Rédaction finale de la charte	Septembre 2010
Dépôt de la demande de label à la Confédération	9 janvier 2011
Octroi du label par la Confédération	Septembre 2011
Convention programme 2012 - 2015	Novembre 2011



Tableau synoptique du calendrier 2 : « vie courante du Parc », principales échéances par projet

Principaux jalons par projet	Echéances par projet et par ordre chronologique
1. Paysage rural et villageois	
Décisions actions pilote (patrimoine rural)	Mars 2010
Auto-évaluation projet verger (3 campagnes de plantation et 4 campagnes d'information)	Septembre 2010
Rapport et décisions du comité sur les projets partiels murs, tavillons, chemins historiques et autres projets exploratoires	Décembre 2010
2. Habitats et espèces cibles	
Décisions actions pilote (espèces cible)	Mars 2010
Présentation de la carte de sensibilité couvrant l'ensemble du périmètre	Septembre 2010
Auto-évaluation du projet carte de sensibilité	Juin 2011
Rapport et décision du comité sur le projet partiel espèces cibles (actions pilotes)	Septembre 2010
3. Forêt et filière du bois	
Création commission forêt – filière du bois	Juin 2009
Analyse flux du bois et proposition projet 2010	Décembre 2009
Rapport et décision du comité sur le projet filière du bois	Décembre 2010
Mise en place des propositions du rapport filière du bois	Dès début 2011
4. Agriculture	
Evaluation de la faisabilité du Groupement des agriculteurs et décision pour la suite	Mars 2009
Réseaux écologiques : décisions pour l'Intyamont, Cerniat et Château-d'Oex Rossinière	Mai 2009
Projet Narcisse, décision sur coopérations possibles	Décembre 2009
Réseaux écologiques : étude de faisabilité nouvelles communes de montagne	Janvier 2010
Groupement des agriculteurs : décisions programme de travail 2010 2011	Février 2010
Réseaux écologiques : décisions pour Rougemont et les Mosses	Mai 2010
Prairies et pâturages secs et troupeau de service : rapports sur phases pilote et décisions pour la suite	décembre 2010



Principaux jalons par projet	Echéances par projet et par ordre chronologique
5. Produits et services du développement durable	
Avant-projet « plantes compagnes »	Décembre 2009
Stratégie label Parc pour les produits alimentaires, respectivement pour l'hébergement et les produits touristiques	juin 2010, respectivement septembre 2011
Définition des actions de promotion des produits du terroir munis de signes distinctifs reconnus	Juin 2010
6. Tourisme nature	
Campagne marketing GRAND TOUR et Chemins du gruyère	Avril 2009
Conception des relais du Parc	Juillet 2009
Etude de faisabilité Tourisme d'expérience	Février 2010
7. Energie	
Création commission énergie - mobilité	Septembre 2009
Rapport et évaluation du projet « CO2 »	Décembre 2010
Mise en route de la labellisation « cité de l'énergie »	Septembre 2010
8. Mobilité durable	
Création commission énergie - mobilité	Septembre 2009
Avant-projet « concept de mobilité durable »	décembre 2010
Evaluation des actions « mobilité au fil du parc »	Mars 2011
9. Solidarité	
Evaluation du projet Handicap service	Septembre 2011
10. Sensibilisation	
Réalisation de la Journée de la Biodiversité	Juin 2009, juin 2011
Diffusion d'un programme annuel du Parc	Janvier 2010
Proposition « Parc à la carte »	Juillet 2010



Principaux jalons par projet	Echéances par projet et par ordre chronologique
11. Culture	
Préparation du second Salon du Parc	Automne 2009
Réalisation du Salon du Parc	Printemps 2010
Etude de faisabilité et prospection pour de nouvelles actions dans le projet Culture et paysage	Juillet 2010
Réalisation d'une nouvelle manifestation culture et paysage (selon faisabilité)	Eté 2011
12. Communication	
Création et application d'une ligne graphique	Décembre 2008
Création et diffusion d'une lettre d'information du Parc	Janvier 2009
Création et diffusion d'un journal du Parc	Mars 2009
Elaboration des procédures de communication « produit »	Mars 2009
Intégration de la marque parc suisse dans la ligne graphique	Automne 2011



3.6 Analyse de risques - compléments

Une configuration de risques [voir : complément 1.9 Forces et faiblesses et 1.10 Potentiel] propres au territoire a été établie, elle relève la nécessité de prendre en compte certains facteurs territoriaux internes et externe dans l'évaluation des dangers potentiels susceptibles de peser sur la démarche de création du Parc. L'interaction et la mobilisation de ces facteurs territoriaux avec la dynamique et les exigences spécifiques à la phase de création permettent d'évaluer les horizons de risques internes et externes, leur degré et leur gestion dans la planification.

A noter que les risques inhérents à chaque projet sont cités dans les fiches [voir : dossier candidature III, Fiches de projet] et pris en compte dans leur mise en œuvre. Ces projets répondant aux objectifs définis, les risques relevés pour l'ensemble des projets représentent une première analyse spécifique dont certains aspects sont repris dans le tableau suivant.

Les degrés de risque sont doublement pondérés selon leur probabilité et leur impact potentiel sur la création du Parc :

- F. Faible probabilité**
- M. Moyenne probabilité**
- I. Importante probabilité**

- ++ Très fort impact**
- + Fort impact**
- Faible impact**

Risques internes	Degré	Gestion du risque
Refus du contrat de Charte par un ou plusieurs législatifs communaux	M++	Risque pouvant remettre en cause la forme ou l'existence même du Parc (selon les communes concernées). Pris en compte dans la planification du projet (délai entre les décisions et le dépôt de la charte pour la modification)
Mobilisation et instrumentalisation de facteurs externes (événements, enjeux locaux) lors des décisions démocratiques	I ++	Risque inhérent à une décision démocratique, plus marqué dans le canton de Fribourg avec des assemblées communales (majorités de circonstance) Suivi et accompagnement (communication et information) des communes pour la préparation des votations.
Difficultés financières de communes membres (niveau de contribution, hiérarchisation des priorités)	F +	Risques indépendants du Parc Peu de possibilité de gestion de ces risques
Méconnaissance de la population face au Parc (stratégies, actions, visibilité) et craintes de réglementations supplémentaires	M ++	Risques liés aux validations démocratiques et à la formation de l'opinion publique. Communication institutionnelle sur les parcs et spécifiques à la candidature, Mise en place d'outils touchant la population



Risques internes	Degré	Gestion du risque
Difficultés de compréhension du modèle, du fonctionnement et de la forme d'engagement des communes	M ++	Risques liés aux validations démocratiques et à la formation de l'opinion publique. Suivi et accompagnement des communes pour la communication des enjeux.
Délai long entre la décision des législatifs communaux et le dépôt formel de la demande de label	F -	Risque lié au rythme choisi par le Parc et prenant en compte la gestion des décisions démocratiques Information quant aux calendriers et mise en évidence des projets en action.
Pressions ponctuelles de groupes d'intérêt sur les communes et leur engagement au sein d'un Parc	M -	Risques liées à la perception du projet et aux planifications communales (cohérence) Gestion et concertation concertées des enjeux liés au Parc avec ces groupes et les communes.
Craintes de disparités régionales dans la gestion du Parc ou la mise en œuvre de projets	F -	Risques liés au mode de gestion et de gouvernance du Parc Révision des statuts 2009 organisant la représentation. Suivi et contrôle du développement des projets par le conseil du Parc.
Démobilisation ou crise de confiance (démissions, déceptions, conflits d'intérêts) au sein de l'organe responsable	F +	Risques dépendant de l'organisation participative et ouverte. Renforcement et organisation des organes et de l'équipe du Parc
Décalage entre les aspirations de la population, la vie d'un territoire, et la marge de manœuvre d'un Parc	M ++	Risques liés à la perception et aux attentes de la population face au Parc Communication sur les champs d'actions d'un Parc et processus démocratiques de décisions
Projets et objectifs considérés comme marginaux pour le développement socio-économique	M +	Risques liés aux enjeux de développement régional et à la capacité de diversification (touristique, agricole) Mise en évidence des valeurs ajoutées induites des projets menés et intégration des attentes par les forums thématiques
Non réalisation ou modification de l'ampleur de projets annoncés et attendus	F ++	Risques liés à la gestion du projet et aux décisions stratégiques pris en compte. Outils de contrôle basés sur des processus démocratiques



Risques internes	Degré	Gestion du risque
Refus de la candidature pour la création d'un Parc par la Confédération	F ++	Risque inhérent au projet, pris en compte dans la planification.
Demande de modification du périmètre par la Confédération : refus des exceptions demandées.	F ++	Risques liés à la divergence entre l'application des exigences légales et les options choisies par le Parc. Pris en compte dans la planification du projet (délai entre les décisions et le dépôt de la charte pour la modification).
Divergence d'interprétation ou réorientation des exigences de garantie territoriale demandées par les cantons aux communes en matière d'aménagement territorial	F ++	Risque à gérer dans la concertation avec les instances responsables
Refus du statut de Parc d'importance nationale par la Confédération	F ++	Risque inhérent au projet, pris en compte dans la planification.
Contributions financières fédérales et cantonales inférieures aux montants sollicités dans la demande	I +	Adaptation des objectifs et de la réalisation des projets selon les ressources effectives
Divergence (ampleur, actions) avec d'autres outils de planification (régionaux, cantonaux) et de développement.	M +	Risque à gérer dans la concertation avec les instances responsables



4.3 Sources de financement- compléments

a) Budget cadre 2009 – 2011, vue d'ensemble des sources de financement – clé de répartition

source de financement (* contributions encore non assurées)	2009	2010	2011	total 2009 -2011	%
Confédération	350'000	353'000	350'000	1'053'000	44%
Oparcs*	350'000	350'000	350'000	1'050'000	44%
autres*		3'000		3'000	
Cantons	200'000	203'000	203'000	606'000	26%
Vaud "parcs "	100'000	100'000	100'000	300'000	13%
Fribourg "parcs"	100'000	100'000	100'000	300'000	13%
Vaud autres*		3'000		3'000	
Fribourg autres*			3'000	3'000	
organe de gestion					
contributions propres (> 20%)	191'000	206'000	211'000	608'000	26%
contributions financières	182'000	197'000	202'000	581'000	25%
communes vaudoises	79'000	79'000	79'000	237'000	10%
communes fribourgeoises	55'000	55'000	55'000	165'000	7%
autres membres	15'000	15'000	15'000	45'000	2%
partenaires	18'000	18'000	18'000	54'000	2%
sponsors*	15'000	30'000	35'000	80'000	3%
contributions en nature	9'000	9'000	9'000	27'000	1%
communes				-	
autres membres et partenaires	4'000	4'000	4'000	12'000	
sponsors*	5'000	5'000	5'000	15'000	
prestations en nature (travail) (< 15%)	30'000	35'000	35'000	100'000	4%
communes vaudoises	10'000	12'500	12'500	35'000	
communes fribourgeoises	10'000	12'500	12'500	35'000	
autres membres et partenaires*	10'000	10'000	10'000	30'000	
Total	771'000	797'000	799'000	2'367'000	100%

ANNEXE 1 : Calcul des contributions communales

Calcul des contributions communales au PNR 2009 - 2010

Décision du comité 10 avril 2008 + intégration nouvelles communes

commune	habitants 2006/2007	pondération touristique (nuitées/100)	correction touristique	équivalent habitants pondérés tourisme	pondération aggro: 1/10 éq habitants et minimum communal = plus petite commune "Sarine"	taux de répartition%	cotisations 2009	péréquation interne agglo Montreux
<i>"Sarine"</i>								
Charmey	1'690	958	1'000	2'690	2'690	16.20%	21'684	
Château-d'Oex	3'118	1'116	1'000	4'118	4'118	24.79%	33'195	
Haut Intyamon	1'416	30		1'416	1'416	8.53%	11'414	
Rossinière	500	79		500	500	3.01%	4'030	
<i>sous total fondatrices</i>	6'724	2'183		8'724	8'724	52.53%	70'323	
Bas-Intyamon	1'062	-		1'062	1'062	6.39%	8'561	
Cerniat	331	80		331	331	1.99%	2'668	
Grandvillard	642	-		642	642	3.87%	5'175	
Châtel sur Montsalvens	216				216	1.99%	2'668	
Crésuz	282				282	1.99%	2'668	
Rougemont	903	290	300	1'203	1'203	7.24%	9'697	
Ormont Dessous*	1024	225	250		440	2.65%	3'546	
<i>sous-total nouvelles communes montagne</i>	4'460	2'553	2'300	6'760	6'760	26.13%	34'983	
<i>"Agglo Montreux"</i>								
Montreux	23'758	4'024	4'000	27'758	2'776			22'535
Veytaux	826	40		826	331			1'641
Villeneuve	4'382	40		4'382	438			4'400
<i>sous total Agglo</i>	28'966	4'104	4'000	32'966	3'545	21.34%	28'576	28'576
total	40'150	6'657	6'300	39'726	10'305	100.00%	133'882	
Ormont Dessous*	1024	225	250		352			
Les Mosses	190				440		3546	